
Procès-verbal de la troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le lundi 14 mars 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2022)
M ^{me} Farrah Bérubé	Vice-présidente (2022)
M ^{me} Nicole Podeur	Trésorière (2023)
M. Serge H. Malaison	Administrateur (2022)
M. Gilles Gaumond	Administrateur (2023)
M ^{me} Nadia Leclerc	Administratrice (2022)
M. François Lefebvre	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
--	--

ABSENCE :

M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023)
M ^{me} Joëlle Azar	Administratrice (2023)

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
M. Sergio Miguel Marquès da Costa	Ingénieur, coordonnateur des corridors scolaires,
M. Serge Bêty	Technicien en transport
M. Sergio Avellan	Urbaniste, Division de la gestion du territoire
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
22-03-03	Présentation du projet de corridor scolaire de l'école des Ursulines	19 h 05
22-03-04	Demande d'opinion : Projet d'assouplissement des normes pour les abris de cafés-terrasses et les tabliers de manœuvre	19 h 45
22-03-05	Période d'information de la conseillère municipale	21 h
22-03-06	Période de questions et commentaires du public	21 h 10
22-03-07	Adoption du procès-verbal du 14 février 2022	21 h 20
22-03-08	Fonctionnement du conseil d'administration	21 h 25
	➤ Assemblée générale annuelle	
	➤ Réunion de travail avec le Comité des citoyens	
	➤ Consultations publiques ou séance d'information à venir	
	➤ Présentation des travaux Place Georges-V	
	➤ Priorités du conseil de quartier	
	➤ Consultation des résidents de Place Royale	
	➤ Suivi des demandes avec les représentants de la Ville	
22-03-09	Trésorerie	21 h 50
	➤ Budget et état des revenus et dépenses	
	➤ Autorisation et remboursement de dépenses	
22-03-10	Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier	21 h 55
22-03-11	Suivi des dossiers	22 h 10
22-03-12	Correspondance	22 h 20
22-03-13	Divers	22 h 25
22-03-14	Levée de l'assemblée	22 h 30

22-03-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, ouvre la séance à 19 h. M. Bergeron énonce les principes d'usage de la visioconférence.

22-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. François Lefebvre, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22-03-03 [Présentation du projet de corridor scolaire de l'école des Ursulines](#)

➤ Présentation des projets

M. Marquès da Costa, du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de la Ville de Québec, introduit le projet de corridors scolaires par une présentation à l'écran.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) de la Ville. Au total, 115 corridors scolaires seront revus, corrigés et aménagés au cours de cette période. La Stratégie vise également à aménager, réaménager et sécuriser plusieurs trottoirs et 2 000 traverses piétonnes.

L'objectif pour 2024 est de diminuer de 100% les risques de collision mortelle ou grave autour des écoles et de 50% sur l'ensemble du territoire. À plus long terme, la stratégie vise zéro décès piéton et cycliste. Les municipalités qui ont mis en place l'objectif zéro décès ont mis en moyenne une vingtaine d'années pour atteindre cet objectif. La Ville espère donc atteindre ce résultat en 2040.

Les aménagements généralement proposés pour les corridors scolaires portent sur des aspects physiques comme la géométrie des rues, les trottoirs, les saillies de trottoirs et les débarcadères. Ils portent également sur le marquage au sol de traverses piétonnes et l'ajout de signalisation statique ou dynamique pour souligner les corridors scolaires, les traverses piétonnes ainsi que les limitations de vitesse à proximité des écoles.

Plusieurs interventions ont été réalisées en amont des corridors scolaires proprement dits dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou : sondage auprès de 15 écoles primaires et de 2 049 parents, analyses de situation (bassin d'écoliers, géométrie des rues) et prise de connaissance des requêtes et commentaires des conseils de quartier et des citoyens.

Le sondage a fait ressortir que le comportement des automobilistes est un enjeu majeur de sécurité autour des écoles (non-respect des limites de vitesse et des traverses, manœuvres dangereuses, manque de courtoisie).

Les élèves qui fréquentent l'école des Ursulines demeurent pour la majorité (80%) à plus de 3 km du campus du Vieux-Québec. Deux tiers des élèves se rendent à l'école en auto ou en autobus, les autres à pied ou à vélo.

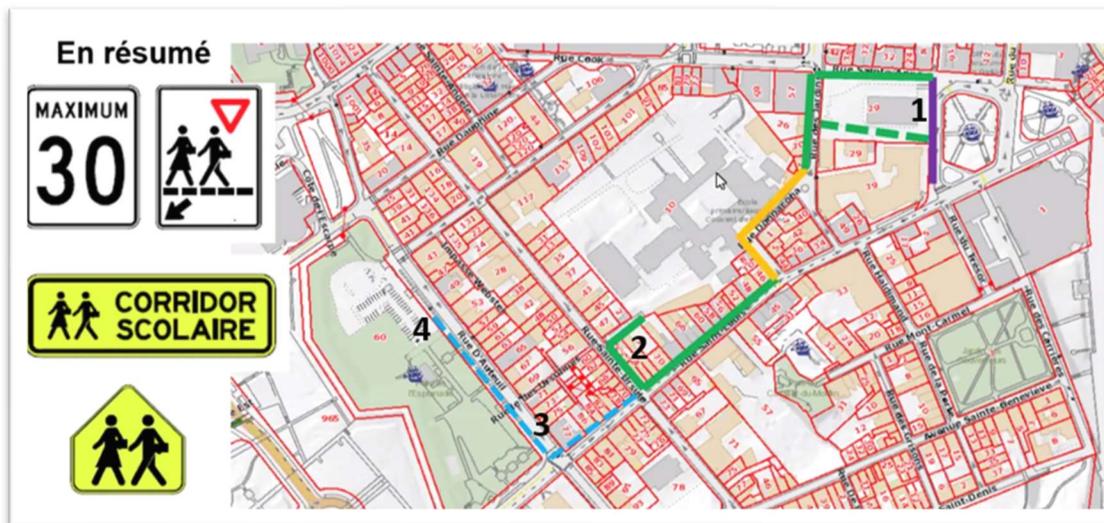
Les enjeux à proximité de l'école sont le volume de circulation qui engendre une importante congestion sur le chemin Saint-Louis ainsi que sur les rues

Donnacona et du Parloir aux heures d'entrée et de sortie des classes. Les autobus en particulier congestionnent le secteur lorsqu'elles font la queue pour attendre les élèves à la fin des classes.

Beaucoup d'énergie et d'efforts ont été déployés par la direction de l'école pour gérer la situation. La Ville fait preuve de tolérance en regard du stationnement et de la circulation. Le conseil de quartier, le comité de parents, le Comité de citoyens du Vieux-Québec de même que la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Québec ont également réfléchi à la problématique dans le cadre de l'élaboration d'un projet de sensibilisation à la sécurité routière aux abords de l'école.

Les réflexions dans l'aménagement du corridor scolaire ont porté sur la gestion des autobus, des débarcadères et de la signalisation tout en respectant le caractère patrimonial du secteur ainsi que l'ensemble de ses usagers (résidents, parents, commerçants, travailleurs, touristes et taxis).

Plusieurs solutions ont été considérées pour le stationnement des autobus et les déplacements des élèves jusqu'à l'école, entre la Place d'Armes et le parc de l'Esplanade. Ces solutions numérotées de 1 à 4 sont présentes sur la figure et le tableau qui suivent.



Stationnement et débarcadère d'autobus		
Solution 1		
Sur la rue du Trésor, entre la Place d'Armes et la Cathédrale de la Sainte-Trinité	4 places de stationnement	Perte de 2 places de taxis et relocalisation de 5 places sur la rue Saint-Louis à la hauteur de rue de Carrières Perte d'une place de stationnement pour autobus touristique Gestion du stationnement par le policier touristique
Solution 2		

Rue Sainte-Ursule, à proximité de la ruelle des Ursulines	Cinq places de 10 minutes de 7 à 9 et de 14 à 16 h pendant la période scolaire	Débarcadère alternatif à celui de la rue Donnacona
Solution 3		
Parc de l'Esplanade		Impossible de régler des espaces
Solution 4		
Rue d'Auteuil, à proximité de la ruelle des Ursulines	Quatre places	Impossible de programmer les bornes de paiement

Le projet prévoit de signaler les corridors scolaires, les traverses piétonnes et les limites de vitesse à l'aide des panneaux prévus à cet effet. Il prévoit également d'abaisser le trottoir du côté sud de la traverse piétonne du chemin Saint-Louis, à la hauteur de la rue des Jardins, pour le rendre plus accessible. Un panneau lumineux pourrait éventuellement être installé à cet endroit si les contraintes d'installation, d'esthétique et d'alimentation sont surmontées.

Les travaux prévus auront lieu en 2022, avant la rentrée scolaire. Un suivi auprès des citoyens pourrait être fait en mai ou juin.

➤ **Période de questions et échanges**

- **Solution 4 rue d'Auteuil**

Q. M^{me} Bérubé remercie la Ville pour ce projet et se réjouit que plusieurs des propositions émises dans le cadre de l'élaboration du projet de sensibilisation à la sécurité routière aient été reprises dans ce projet. Elle précise toutefois concernant la solution 3 que c'est le stationnement des calèches qui était visé et non le stationnement pour véhicules du parc de l'Esplanade. Contactés à ce sujet par la SDC Vieux-Québec, les utilisateurs de calèches se sont montrés réceptifs à l'idée. **R.** C'est effectivement une idée intéressante, mais elle n'a pas été retenue dans le cadre de la présentation parce qu'on manquait d'informations.

Q. Les solutions 3 et 4 sur la rue d'Auteuil n'apparaissent pas comme une bonne solution parce que les automobilistes et les élèves se retrouvent trop loin de l'école. **R.** Les stationnements à cette hauteur seraient prévus pour des autobus.

- **Traverses piétonnes**

Q. Un panneau clignotant ou lumineux est absolument nécessaire pour signaler la traverse piétonne de la rue Saint-Louis à la hauteur de la rue Desjardins. Les automobilistes ne la voient pas et ne s'arrêtent pas. Les panneaux conventionnels ne suffisent pas. Une traverse piétonne pourrait même être aménagée à la hauteur de la rue Sainte-Ursule ou un arrêt pourrait être installé à la hauteur de la rue du Parloir pour sensibiliser les conducteurs ou pour les ralentir avant d'arriver à la traverse de la rue des Jardins. Un marquage supplémentaire au sol pourrait également être approprié pour souligner la traverse piétonne, comme le pictogramme

d'écolier qui est normalisé. Ne pourrait-on pas à la limite envisager de détourner la circulation sur la rue Saint-Louis aux heures de pointe pendant la période scolaire ?

R. L'enjeu pour le panneau clignotant est l'alimentation électrique 24h/24h et la disponibilité d'un modèle adapté au caractère historique du quartier. On est toujours à la recherche d'une solution. Quant au marquage au sol, il est normé et deux couleurs sont actuellement réglementaires, le blanc pour les traverses associées à des arrêts ou des feux de circulation et le jaune pour les autres. D'autres marquages sont toutefois en train d'être testés et pourraient éventuellement être ajoutés. Quant au détournement de la rue Saint-Louis, beaucoup d'enjeux et de paramètres seraient à considérer avant d'envisager cette solution qui a beaucoup d'impacts.

Q. Une traverse piétonne serait nécessaire à la hauteur de la Place des Tourangelles, au croisement de la rue des Jardins et de la rue Donnacona. Les automobilistes accélèrent souvent à cet endroit après avoir déposé les élèves. Cette traverse serait un incontournable de la solution 1 puisque la circulation piétonne en provenance de la Place d'Armes serait accrue.

R. Une traverse serait effectivement intéressante à la hauteur du Monument aux Communautés religieuses enseignantes. Il faut voir la possibilité d'en installer une en tenant compte des normes en la matière.

- **Panneau de corridor scolaire**

Q. Sur quel périmètre autour de l'école prévoit-on d'installer les panneaux fluorescents de corridor scolaire ? **R.** On en prévoit sur la rue Saint-Louis jusque sur la rue d'Auteuil. L'enjeu est de trouver la manière de les installer. Il faut mettre au point une fixation pour les installer sur les panneaux de stationnement interdit.

- **Brigadiers scolaires**

Q. Pourquoi n'y a-t-il pas de brigadiers scolaires sur la rue Saint-Louis et sur la rue Sainte-Ursule ? **R.** Les brigadiers scolaires sont ceux de l'école, non de la Ville. M^{me} Marie-Nadine Garneau, de la direction des services pédagogiques de l'école des Ursulines, ajoute qu'ils sont déployés aux endroits et aux heures jugés stratégiques.

- **Relocalisation des zones de taxis**

Q. Il y a des enjeux à déplacer les taxis sur la rue Saint-Louis : congestion possible de la circulation à cet endroit, empiètement des taxis sur le trottoir, difficulté de tourner à droite sur la rue des Carrières, impact sur l'entrée des touristes arrivant en bus au Château Frontenac. **R.** Le projet n'est pas encore ficelé. Il faut encore rejoindre la coopérative de taxis. Le scénario implique la perte de deux places de taxis et d'un stationnement pour autobus touristique. Il y a encore des ajustements à faire, mais il y a de l'espoir.

- **Projet de sensibilisation à la sécurité routière**

Q. Le projet de sensibilisation à la sécurité routière du conseil de quartier qui a été [présenté en 2022](#) pourra-t-il être reconduit en 2023 pour faire la promotion de la sécurité autour du corridor scolaire ? **R.** Le projet pourra vraisemblablement être reconduit sous réserve de quelques modifications.

M. Alain Samson remercie la Ville pour cette excellente présentation ainsi que les personnes présentes pour leur participation. Il se joint à M^{me} Bérubé, responsable du projet de sensibilisation à la sécurité routière pour le conseil de quartier et à M. Masse, du Comité de citoyens du Vieux-Québec, pour souligner l'intérêt du projet de corridor scolaire pour sécuriser le secteur.

Toute autre question ou remarque peut être adressée par courriel à M. Bergeron qui fera le relais auprès des responsables du projet à la Ville.

22-03-04 [**Demande d'opinion : Projet d'assouplissement des normes pour les abris de cafés-terrasses et les tabliers de manœuvre**](#)

M. Bergeron mentionne que la consultation écrite sur le projet de modification s'est tenue en ligne du 16 février au 2 mars 2022. Deux accès à la documentation ont eu cours pendant cette période. Aucun commentaire n'a été formulé.

➤ **Présentation du projet de modification**

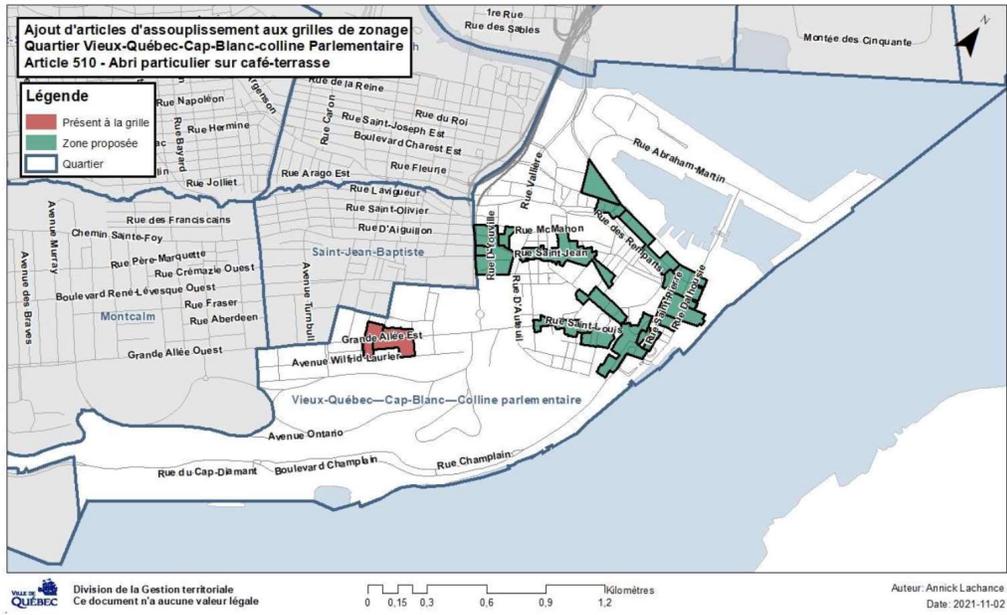
M. Avellan lance une [présentation](#) à l'écran. Le projet d'assouplissement s'adresse à l'ensemble de l'arrondissement de La Cité-Limoilou et seules les modifications concernant le quartier sont présentées ce soir.

Dix-neuf zones sont touchées par ces modifications, dont 17 relèvent du conseil d'arrondissement et 2 du conseil de Ville. Les modifications seront soumises à ces instances à la fin mars. Le conseil de quartier quant à lui doit de prononcer ce soir à savoir s'il accepte, refuse ou émet des réserves quant aux modifications proposées.

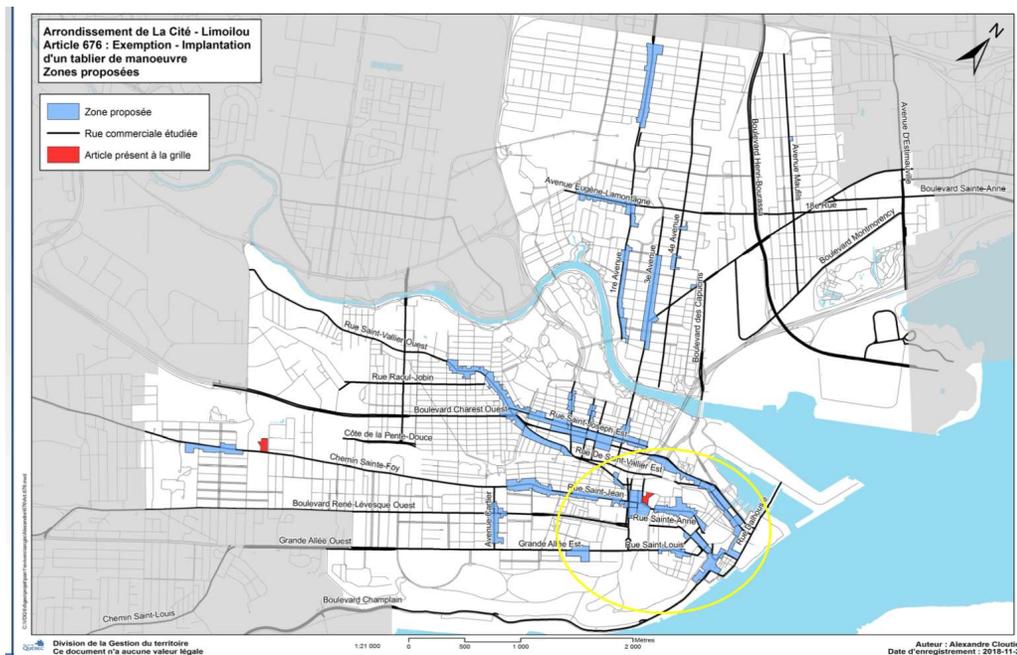
Les normes d'assouplissement au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme ([R.C.A.1V.Q.4](#)) portent les zones d'application des articles 510 et 514 relatifs aux abris des cafés-terrasses et de l'article 676 relatif à l'exemption de tablier de manœuvre.

L'article 510 permet l'usage de parasols ancrés au sol d'une dimension maximale de quatre mètres sur quatre mètres pour les restaurants et bars, mais sur la Grande Allée Est seulement (en rouge sur le plan). Cet usage pourrait s'étendre à 15 autres zones de restaurants et bars du quartier (en vert sur le plan).

Ces parasols résistent mieux aux vents et peuvent servir de support pour de l'éclairage et du chauffage ce qui améliore l'expérience client. Pour étendre cet article à ces nouvelles zones, il faut en retirer l'article 514 qui spécifie que seuls les parasols d'un diamètre maximal de 3 mètres y sont autorisés.



L'article 676 annule l'obligation d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement ou de déchargement est aménagé. Cet article est appliqué dans une zone du quartier (en rouge sur le plan), mais il pourrait s'appliquer à douze autres zones du quartier (en bleu dans la zone jaune sur le plan) où l'espace est insuffisant et où il n'y a pas de commerce de 1 200 m² et plus.



M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que ces modifications formalisent des situations qui sont déjà observées sur le terrain et qu'elles visent à limiter les débordements. Elle rappelle que l'article 510 a été travaillé avec la

Commission d'urbanisme et de conservation du Québec (CUCQ) pour les dimensions permises et qu'il y a beaucoup de demandes concernant ce genre de mobilier.

➤ **Période de questions et commentaires**

Q. Les paravents temporaires ont plus de flexibilité et prennent moins de place que les permanents. Ils sont aussi plus faciles à retirer pendant l'hiver. On devrait permettre d'avoir les deux formules.

R. Les deux formules vont pouvoir coexister. Les abris permanents sont permis sur les terrains privés, mais non sur les emprises publiques. La modification propose d'étendre l'utilisation des parasols permanents dans d'autres zones que celle de la Grande Allée. Certains restaurateurs optent pour cette formule parce qu'elle améliore le confort des clients. La toile et une partie de la structure doivent être retirées en hiver comme le prévoit le règlement.

Q. On manque de précision en ce qui concerne la période hivernale. L'exemple de la Grande Allée n'est pas intéressant. Toutes les structures devraient être retirées, mais ce n'est pas ce qui est fait et cela dénature le quartier en hiver parce que les structures permanentes restent en place. Les parasols mobiles sont plus adaptables. On ne comprend pas vraiment l'intérêt et la finalité des modifications proposées. **R.** Le Règlement spécifie que la toile et la structure métallique doivent être enlevées pendant l'hiver. La finalité, c'est d'augmenter le confort de la clientèle avec des structures plus permanentes et résistantes au vent.

Q. Le Règlement impose des normes, mais rien n'est fait pour s'assurer qu'elles sont respectées. Il faut que la Ville fasse appliquer sa réglementation.

R. Il faut effectivement que les dispositions réglementaires soient très clairement énoncées et respectées.

Les membres du conseil d'administration se prononcent. La modification proposée pour les articles 510 et 514 concernant les abris des cafés-terrasses est refusée à l'unanimité (7/7).

La modification proposée pour l'article 676 concernant l'exemption de tablier de manœuvre est acceptée à l'unanimité (7/7).

Le rapport de la demande d'opinion peut être consulté sur la [page web](#) du projet.

22-03-05 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Coulombe-Leduc est heureuse de constater qu'une grande partie du projet de sensibilisation à la sécurité routière a été retenue dans le cadre du projet de corridor scolaire de l'école des Ursulines. Elle enchaîne sur les sujets d'intérêt pour le quartier.

Une séance d'information et d'échanges aura lieu le mercredi 23 mars sur les travaux de la [place de l'Hôtel de Ville](#). On prévoit la réfection de la chaussée, des trottoirs et de portions du réseau d'aqueduc et d'égouts dans le

quadrilatère formé par les rues de Buade, des Jardins, Sainte-Famille et la côte de la Fabrique. Beaucoup d'enjeux et d'impacts sont soulevés par le projet, notamment pour l'accessibilité et la visibilité des commerces pendant les travaux qui devraient commencer à la fin avril. Le projet est financé conjointement par la Ville et le Secrétariat de la Capitale-Nationale.

Les [Espaces bleus](#) ont été mis de l'avant en 2021 par le gouvernement du Québec pour mettre en valeur la culture, le patrimoine et l'histoire. Le Québec de même que chaque région auront leur espace bleu.

[L'Espace bleu de la Capitale-Nationale](#) qui sera à la tête du réseau sera situé au pavillon Camille-Roy de la Cité du Séminaire et sera sous la responsabilité du musée de la Civilisation. Cet endroit constituera à la fois un lieu de diffusion et un pôle de création pour l'ensemble du réseau.

Pour installer cet espace, [l'école d'archéologie de l'Université Laval](#) devra être relocalisée dans le Vieux-Port. Un changement au zonage sera nécessaire. M^{me} Coulombe-Leduc a obtenu que lors de la consultation publique à ce sujet, l'ensemble du projet soit présenté au conseil de quartier. M^{me} Rioux, conseillère stratégique au musée de la Civilisation devrait venir présenter le projet d'ici juin.

Concernant le [chemin temporaire de la Citadelle](#), du côté de la rue Saint-Denis, M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que le dossier a beaucoup cheminé notamment auprès du ministre, M. Duclos, qui a été très réceptif et qui a fait pression sur la Défense nationale. M. Duclos est aussi d'avis qu'il faudrait abolir le chemin, mais la décision ne lui appartient pas. Il faut maintenir la pression. M. Gaumond et M. Masse félicitent M^{me} Coulombe-Leduc pour son implication dans ce dossier. Il y a beaucoup d'attentes par rapport à la rencontre prévue le 21 mars à la Citadelle.

Concernant l'aménagement des [Jardins du Corps-de-Garde](#), l'état des fortifications n'est pas très bon. Un état de situation complet sur le dossier sera fait prochainement. Des discussions sont en cours entre la Ville, Parc Canada et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Des budgets supplémentaires pourraient être accordés. M. Masse souhaite qu'on envisage la restauration des fortifications parce que ce sont les plus anciennes au Québec et qu'elles datent de 1692.

Autre nouvelle pour le quartier, la [table de concertation du Vieux-Québec](#) a été réactivée. Un sondage a été transmis aujourd'hui même aux membres de la table pour obtenir leurs avis sur les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour augmenter l'efficacité de la table. Le sondage se poursuit jusqu'au 26 mars.

Finalement, M^{me} Coulombe-Leduc mentionne que le conseil de quartier sera rencontré sur le projet de tramway, mais elle ne saurait dire à quel moment précisément.

Quant à l'achat éventuel par la Ville d'équipements de déneigement plus petits pour les besoins des quartiers centraux, elle n'est pas au courant, mais

elle va s'informer auprès de M. Pierre-Luc Lachance qui est responsable du déneigement.

22-03-06 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen intervient sur deux points. En premier lieu, il demande s'il y a eu des développements concernant le logement abordable et plus particulièrement les logements vacants sur la rue Saint-Jean. M^{me} Coulombe-Leduc rappelle que la Ville tout comme le conseil de quartier, le Comité de citoyens du Vieux-Québec, la SDC Vieux-Québec et elle-même sont sensibles à la problématique de l'habitation. La seule nouvelle pour le moment, c'est qu'une personne a été nommée à la Ville pour porter le dossier en collaboration avec M^{me} Coulombe-Leduc.

Le deuxième point concerne le projet du QG de l'îlot Charlevoix. On est toujours en attente de l'analyse du ministère de la Culture et des Communications. Pour donner un second souffle au projet, le citoyen souhaiterait que le projet reçoive l'appui du conseil de quartier, du Comité des citoyens du Vieux-Québec et de la conseillère.

M^{me} Coulombe-Leduc a rencontré le cabinet de la ministre et il a été question du projet. Malheureusement, il y a discordance entre le ministère et la Ville sur ce dossier comme sur plusieurs dossiers. D'autres rencontres devraient avoir lieu prochainement.

22-03-07 Adoption du procès-verbal du 14 février 2022

M. Bergeron s'occupe de vérifier que la numérotation des résolutions commence par 22-02.

RÉSOLUTION 22-03-20

Concernant l'adoption du procès-verbal du 14 février 2022

SUR PROPOSITION DE M^{me} Farrah Bérubé, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 14 février 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22-03-08 Fonctionnement du conseil d'administration

➤ Assemblée générale annuelle

La salle de réception de l'Hôtel de Ville sinon le Carter Hall seront réservés pour tenir l'assemblée en présentiel.

Deux sujets de présentation sont possibles lors de l'assemblée générale soit les Espaces bleus ou la Place George-V.

Quant aux élections, les mandats échus en 2022 sont ceux de M. Samson, M. Malaison et M. Lefebvre ainsi que ceux de M^{me} Bérubé et de M^{me} Leclerc.

Il y aura donc trois postes élus à combler en assemblée générale pour les hommes, et trois pour les femmes également. Les trois postes cooptés

pourront quant à eux être pourvus lors des assemblées ordinaires du conseil de quartier.

M. Bergeron va transmettre le nouveau lien vers les formulaires de mises en candidature en ligne.

➤ **Réunion de travail avec le Comité des citoyens**

La réunion de travail prévue pour le rapport Tourisme Autrement n'a pu avoir lieu. Une nouvelle convocation va être transmise sous peu.

➤ **Consultations publiques ou séance d'information à venir**

Une séance d'information et d'échanges sur les travaux de la [place de l'Hôtel de Ville](#) est prévue le 23 mars, par visioconférence. Il faut s'inscrire sur la [page web](#) pour participer à l'activité.

➤ **Présentation des travaux Place Georges-V**

M^{me} Sharon Clavet, directrice de la division du Développement durable et le fédéral vont s'entendre pour présenter le projet au conseil de quartier. Le lieu et la date sont à déterminer. M. Bergeron remercie le bureau du ministre, M. Duclos, pour leur collaboration dans ce dossier.

➤ **Priorités du quartier**

Il n'y a pas de suivi pour le moment pour la résolution 21-10-52 ([13 décembre 2021](#)) concernant la liste des actions et projets prioritaires pour le quartier à court et à moyen terme qui a été transmise à M^{me} Coulombe-Leduc. C'est en marche.

➤ **Consultation des résidents du secteur de Place Royale et voisinage**

Dans le cadre des consultations citoyennes par secteur du quartier, suite à la consultation citoyenne de Cap Blanc tenue le 23 février dernier, pour celle du secteur Place Royale et voisinage, il n'y a pas encore de date déterminée.

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

Aménagement du parc Corps de garde – [Comme mentionné plus tôt](#), un état de situation complet sur le dossier sera fait prochainement.

Nouvelle réglementation concernant le Airbnb – Les règlements d'application de la nouvelle [Loi 100 sur l'hébergement touristique](#) devraient être rendus publics d'ici la fin de mars. La Ville va vérifier la pertinence de soumettre un mémoire concernant ces nouveaux règlements.

Travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur) – s.o.

Application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue, vignette contrevenants, etc. – s.o.

Le dossier habitation – s.o.

L'émission des permis – s.o.

Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier) – s.o.

Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier, etc. – s.o.

Demande d'accès aux demandes au 311 – En attente d'un document à cet effet de la part du service de l'Interaction citoyenne – s.o.

Demande pour site web du conseil de quartier – s.o.

22-03-09 Trésorerie

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

En date du 28 février 2022, le solde courant du compte est de 2 632,03 \$ dont 970,81 \$ pour le projet Vision et 1 661,22 \$ pour le fonctionnement.

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

Secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 22-03-21

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant la résolution 22-01-06 ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour le procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Frais divers

Aucun autre frais n'est à payer ou à rembourser.

22-03-10 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier

➤ **Table de concertation pour le Vieux-Québec**

Comme mentionné plus tôt, la table a été relancée. Un sondage est en cours auprès des membres jusqu'au 26 mars.

➤ **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**

La résolution 22-02-17 ([14 février 2022](#)) concernant l'opposition du conseil de quartier à la hausse de la norme nickel et son appui au Comité de vigilance a été transmise.

➤ **Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CCPC)**

En suivi de la résolution 22-02-11 ([14 février 2022](#)), la séance publique d'information et d'échanges au sujet de l'Anse Brown et du sentier fluvial, a bien eu lieu le 23 février dernier dans le cadre d'une assemblée spéciale

du conseil de quartier. Le procès-verbal de la rencontre est transmis par courriel aux membres.

RÉSOLUTION 22-03-22

Concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 février 2022 portant sur l'Anse Brown et le sentier fluvial

CONSIDÉRANT QUE le président M. Alain Samson a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal sera transmis d'ici le 15 mars aux membres du conseil d'administration et que ceux-ci pourront apporter les corrections et précisions qu'ils jugent nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE les corrections et précisions feront partie intégrante de la version finale du procès-verbal ;

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 février 2022 concernant la séance d'information et d'échanges tenue par le conseil de quartier au sujet de l'Anse Brown et du sentier fluvial. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- **Table de concertation vélo des CQ – s.o.**
- **Table de concertation en environnement des CQ – s.o.**
- **Mobilité durable, suivi de projet avec la SDC-VQ**
- **Comité de bon voisinage, réseau structurant de transport – s.o.**

22-03-11 Suivi des dossiers

- **Dossier Vision – s.o.**
- **Page Facebook – s.o.**
- **Site de compostage et jardins collectifs – s.o.**
- **Offre de loisirs – s.o.**
- **Société de développement commercial du VQ (SDC)**

Une rencontre a eu lieu entre M. Samson, M. Masse et M. Gilbert, directeur de la SDC Vieux-Québec pour partager leurs préoccupations et échanger sur les façons de faire. Plusieurs sujets ont été abordés comme l'habitation, la revitalisation économique, le tourisme autrement et plus particulièrement, la [piétonnisation du Vieux-Québec](#) dont il a été question récemment dans les médias.

Dans le cadre des activités de [rues piétonnes de la Ville de Québec](#), la SDC souhaiterait ajouter, outre la rue Saint-Jean, déjà piétonne depuis quelques années, la rue Couillard et la rue du Parloir (ou la rue des Jardins).

Les commentaires pour la piétonnisation de la rue Couillard ne sont pas très favorables pour le moment. Les quelques résidents contactés à ce

sujet se plaignent du bruit et de l'achalandage des commerces avoisinant la côte de la Fabrique et craignent que la piétonisation et l'animation prévue par la SDC sur la rue n'accroissent ces inconvénients.

Ils se demandent également s'il est nécessaire de piétonner la rue jusqu'à la rue Sainte-Famille parce que cela pourrait nuire à la circulation dans le secteur.

M^{me} Coulombe-Leduc remercie M. Masse pour ces précisions et souhaite suivre de près ce dossier.

- **Association des gens d'affaires du Vieux-Port** – s.o.
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)** – s.o.
- **Regroupement des CQ** – s.o.
- **Mobilité, transport – Résolution Plan d'ensemble intégrateur** – s.o.
- **Sécurité routière, programme, modification circulation de transit camion sur Champlain, suivi de la création du Comité de travail, projet commun avec les Ursulines – Suivi du projet déposé** – s.o.
- **Îlot Charlevoix, QG Vieux-Québec, suivi rencontre et consultation citoyenne** – s.o.

22-03-12 Correspondance

Reçues : - 2 courriels

Transmises : aucune.

22-03-13 Divers

Aucun point n'est ajouté.

22-03-14 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 10.
L'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 11 avril 2022.

Alain Samson, président